

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 octobre 2010

---

**RÉFORME DE LA REPRÉSENTATION DEVANT LES COURS D'APPEL**  
(Deuxième lecture) - (n° 2836)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 3

présenté par

M. Jean-Michel Clément, M. Valax, Mme Pau-Langevin, M. Cazeneuve, Mme Crozon,  
Mme Laurence Dumont, M. Duron, M. Raimbourg, M. Sirugue, M. Tourtelier, M. Urvoas  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 9**

À la première phrase de l'alinéa 5, après la première occurrence du mot :

« avocats »,

insérer les mots :

« , les avocats déjà en exercice ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de garantir aux salariés d'avoués trouvant un emploi auprès d'un avocat en exercice de conserver les avantages individuels qu'ils ont acquis en application de leur ancienne convention collective nationale.